

RÉPONSE DU DISTRIBUTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 5



Engagement nº 5 (demandé par la formation)

Répondre à la question : avez-vous l'intention de suivre la recommandation? Et si oui, la produire, et dans quelle phase, et sous quelle forme, l'étude en question, pour déterminer le facteur X ?

Réponse à l'engagement n° 5 :

1

2

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

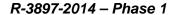
La recommandation faite par les experts Concentric se retrouve aux pages 132 et 133 du volume 6 des notes sténographiques du 21 septembre dernier. Dans ses grandes lignes, cette recommandation repose sur la nécessité d'établir le niveau de productivité du Distributeur au fil des ans, et pourrait notamment comprendre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Sommaire des plans d'actions en efficience, des actions mises en œuvre, des gains d'efficience passés et de la capacité du Distributeur de maintenir un même niveau de productivité dans le futur;
- Analyse des exercices de balisage effectués par le Distributeur depuis 2005 avec PA Consulting puis First Quartile sur les activités de services à la clientèle et ceux du réseau de distribution;
- Analyses et résumés des études de productivité multifactorielle dans les juridictions nord-américaines des dernières années; et
- Si nécessaire, une étude de productivité multifactorielle pour le Distributeur selon la portée des coûts couverts par la formule que la Régie décidera.

Sur la base de l'ensemble de ces moyens, la Régie pourrait exercer son jugement afin de fixer le facteur X qui soit le plus près des caractéristiques propres au Distributeur.

Bien que la réalisation d'une étude de productivité propre au Distributeur soit présentée comme l'un des moyens permettant à la Régie d'exercer un *informed judgment*, la réalisation d'une telle étude n'apparaît pas indispensable au Distributeur pour la fixation du facteur X. Toutefois, si la Régie juge nécessaire d'obtenir une telle étude de productivité, ce dernier serait prêt à la réaliser. En plus de répondre au souci d'allègement réglementaire, cette seule étude éviterait les limites importantes et les difficultés énoncées par Concentric dans sa preuve à la page 24 de la pièce HQTD- 2, document 1, tout comme les débats controversés qu'occasionneraient une ou plusieurs études de productivité multifactorielle de l'industrie.

Sur la base d'une évaluation sommaire par les experts Concentric du temps requis pour réaliser un tel exercice, le Distributeur évalue que le tout pourrait être rendu disponible en phase 3, afin de permettre à la Régie de décider dans cette phase du facteur X comme du facteur I appropriés pour le Distributeur. Cependant, il serait





1

2

3

Réponse à l'engagement nº 5

préférable que les travaux débutent une fois que la Régie aura statué sur la portée des éléments de coûts couverts par la formule permettant ainsi de déterminer si l'analyse pour le Distributeur est partielle ou totale.